

# LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

## ABONNEMENTS

Un an . . . . . Fr. 8 —  
Six mois . . . . . » 4 —  
Trois mois . . . . . » 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

## ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace  
Pour les petites annonces en dessous  
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Septième année. — N° 30

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Mardi 10 mars 1896

## Trio de Réformes

(Suite).

La question s'est posée de savoir si l'absence de comptabilité — qui constitue le déblit de banqueroute simple ne devrait pas être un cas de banqueroute frauduleuse.

A ce sujet, le projet de décret établit une distinction entre ceux qui n'auront pas eu d'écritures dans un but dolosif et ceux qui se trouvaient dans l'ignorance de l'obligation où ils se trouvaient de se faire inscrire au registre du commerce.

Dans ce but, le Conseil d'Etat propose un nouveau paragraphe à l'art. 413 du Code pénal.

« S'il a détruit, caché, altéré ou falsifié totalement ou partiellement ses livres de comptabilité, s'il les a tenus irrégulièrement ou s'il n'en a pas tenu, le tout dans l'intention de masquer une situation financière compromise ou de dissimuler des soustractions, des détournements ou d'autres opérations illicites. »

En ce qui concerne l'examen des écritures, le Conseil d'Etat estime que « toutes les fois qu'un débiteur insolvable se trouve dans l'obligation de remettre la liquidation de ses affaires à la justice, soit par la voie du concordat, soit par celle de la faillite, il y a lieu à examen et vérification de sa comptabilité par l'autorité. Et, à cet effet, le Département de justice a, par circulaire du 12 février 1896, recommandé aux présidents de tribunaux et aux offices de faillite de faire faire dès le début de toute procédure de concordat ou de faillite, un examen sévère de la comptabilité. »

Nous détachons de cette circulaire, que nous voudrions pouvoir reproduire *in extenso*, la phrase suivante :

« La vérification des écritures sera généralement un travail long et compliqué, supposant des connaissances spéciales ; il conviendra donc de la confier à des experts, qui devront déposer un rapport écrit et auxquels pourront être adjoint, s'il y a lieu, d'autres experts négociants ou industriels. »

Le Conseil d'Etat recommande en outre à la Chambre de l'industrie et du commerce d'étudier les moyens de répandre dans le public les connaissances en comptabilité et il lui suggère l'idée de la publication d'un manuel très simple et très clair, accompagné de formulaires pratiques, basés sur des suppositions empruntées à la vie réelle et à nos principales industries.

Traitant ensuite la question de l'homologation des concordats, le rapport — tout en contestant que les concordats soient homologués avec trop de facilité — expose les conditions auxquelles ils sont subordonnés. On a confié à l'autorité judiciaire supérieure le soin de prononcer sur l'homologation, notre tribunal cantonal a parfaitement conscience de sa responsabilité dans ce domaine comme dans les autres.

S'agissant enfin de l'application des peines de la banqueroute et de l'intervention de l'autorité dans les liquidations judiciaires, le rapport distingue entre la loi et l'application qui en est faite.

La loi est sévère. Toutefois il convient de l'étendre à un certain nombre de cas non prévus. Le Conseil d'Etat propose de punir comme banqueroutier simple le *négociant incapable de faire face à ses engagements et qui, se sachant au dessous de ses affaires, a continué de faire des dupes, soit en achetant des marchandises à crédit, soit en contractant des emprunts ou en recevant des dépôts d'argent, de personnes qui ignoraient sa situation.*

Le rapport qualifie très sévèrement celui qui, connaissant sa situation et sentant bien que tout ce qu'on lui confie à nouveau sera perdu, persiste néanmoins à faire des affaires à crédit, attire les tiers dans sa ruine et augmente le nombre de ses victimes. Suivant lui, c'est une des formes de la banqueroute. On s'en souviendra sans doute, lorsqu'il s'agira du nouveau concordat présenté par certaine maison de Banque qui a fait preuve de plus que d'une grande légèreté.

Le Conseil d'Etat propose de considérer comme constitutif de la banqueroute l'acte consistant à faire inscrire au registre du commerce une commandite ou un apport de sociétaire dont le montant est fictif ou irréalisable.

Il propose également d'appliquer aux brasseurs d'affaires « qui vendent au dessous de leur prix de revient et par leurs procédés détestables rabaisent le commerce de l'horlogerie à un marchandage éhonté » les peines de la banqueroute simple.

Quand il y a intention de frauder les créanciers, c'est la banqueroute frauduleuse qui est visée, et ce n'est pas seulement le vendeur, mais aussi les acheteurs, ses complices, qui sont punissables. On espère atteindre de cette façon les étrangers qui viennent acheter à vil prix sur nos places et en purger le pays.

A noter également qu'en assimilant la vente au dessous du prix de revient à la banqueroute simple, on force en quelque sorte les industriels à avoir un livre d'établissement, seul moyen de connaître exactement le prix de revient de ses produits.

Le Conseil d'Etat applique les dispositions de la banqueroute aux directeurs, gérants, administrateurs, contrôleurs ou autres représentants ou mandataires des sociétés ou associations inscrites ou astreintes à l'inscription au registre du commerce, ainsi qu'aux individus faisant le commerce sous le nom d'autrui ou sous un nom supposé.

Voilà pour les modifications et adjonctions apportées à la loi, quant à l'application, le rapport se livre à une étude très serrée pour démontrer qu'une enquête préliminaire portant sur les causes de la suspension de paiement, sur l'état de la masse et sur les faits et gestes du débiteur et sur l'état de sa comptabilité est chose

absolument nécessaire. Si elle n'est pas prévue expressément par la loi, elle résulte de l'ensemble de ses dispositions et doit être considérée comme une mesure d'ordre et d'administration laissée à la compétence des cantons.

C'est animé de cet esprit que le Département de justice a adressé la circulaire dont nous avons fait mention aux présidents de tribunaux et aux offices.

En outre, dans le Code actuel, la banqueroute suppose nécessairement la faillite. Ne peut être banqueroutier que le failli.

Le Conseil d'Etat a donné une extension à la notion de la banqueroute, extension qui se justifie pleinement, en modifiant la rédaction des articles 411 et 413 et en disant : sera réputé banqueroutier tout débiteur, en état de faillite ou de concordat.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les points essentiels sur lesquels portent les modifications préconisées par le Conseil d'Etat en matière de concordats et de faillites.

A part quelques objections à formuler à l'égard du nouveau § 10 de l'art. 411 du Code pénal, dont la rédaction nous paraît élastique et laisser la porte ouverte à trop d'excuses, nous abandonnons en plein dans les innovations que propose le Conseil d'Etat et, tout en le remerciant d'avoir mis autant de zèle à donner satisfaction aux vœux exprimés par les motionnaires en novembre 1895, nous souhaitons que les nouvelles mesures prises, contribuent à faire régner l'honnêteté et la probité dans les transactions commerciales, à donner plus de sécurité aux affaires et à accroître notre prospérité industrielle.

Nous ne terminerons pas sans dire que le Conseil d'Etat, en présentant les trois projets que nous venons d'étudier, a accompli des actes et que de semblables actes font oublier certains discours. W. B.

### Confédération suisse

**Tribunal fédéral.** — Le tribunal fédéral a écarté à l'unanimité, comme non fondé, le recours de la Compagnie du Central contre les jugements des tribunaux bâlois qui l'avaient condamnée à payer une indemnité de 25,000 francs aux héritiers du nommé Joseph Berner, négociant, de Romanshorn, qui avait été écrasé à la gare d'Aarau, au mois de janvier 1894.

**Gymnastique.** — On nous écrit de Fribourg :

Nous avons le plaisir d'annoncer que la Société fédérale de gymnastique de Fribourg, l'*Ancienne*, a décidé d'organiser un concours national de lutteurs auquel seront invités tous les amateurs de la lutte, gymnastes et montagnards. Une petite fête sera organisée par les Comités réunis.

La société de gymnastique a désigné les divers comités d'organisation, de finances, de prix et de lutte. Ces divers comités réunis ont fixé la fête sur le dimanche 3 mai prochain ; en cas de mauvais temps, la fête sera renvoyée au dimanche suivant.

Nous formons des vœux pour que cette fête ait un plein succès et récompense les efforts des organisateurs. On espère que plusieurs montagnards oberlandais et gruyériens prendront part au concours et viendront se mesurer avec nos meilleurs gyms. Voilà qui promet des luttes intéressantes.

**Commissions.** — La commission du Conseil national et du Conseil des Etats chargée d'étudier la motion tendant à accélérer la marche des travaux parlementaires et d'améliorer le travail de confection et de rédaction des lois fédérales a eu jeudi 5 mars une délibération commune sous la présidence de M. Comtesse. Il a été décidé de demander au Conseil fédéral de préparer un projet de revision de la loi sur les rapports des deux Conseils entre eux.

**Législation internationale pour la protection des ouvriers.** — Faisant droit à une demande des Chambres fédérales, le Conseil fédéral s'est adressé aux gouvernements étrangers afin de savoir quelle est leur opinion au sujet d'une réglementation internationale de la protection ouvrière. La plupart des réponses ont été négatives.

**Code des Obligations.** — Le 20 décembre 1892, MM. Favon, Brunner, Curti et Fonjallaz ont présenté au Conseil national la motion suivante : Ajouter à l'article 119 du Code fédéral des Obligations un quatrième paragraphe ainsi conçu : « Dans les jugements portant sur le paiement d'un salaire ne dépassant pas 200 francs en capital, le tribunal aura le droit de stipuler en faveur de l'ouvrier créancier un intérêt moratoire pouvant s'élever jusqu'à 3 fr. par jour. Cet intérêt moratoire commencera à partir du troisième jour après le prononcé du jugement jusqu'à parfait paiement, ou à défaut, jusqu'à ce qu'il ait atteint le double du capital adjugé. A partir de ce moment, il sera remplacé par un intérêt légal. »

Cette motion a été prise en considération par le Conseil national et transmise pour rapport au Conseil fédéral. Ce dernier présente aujourd'hui aux Chambres fédérales le rapport demandé et propose d'accepter le projet de la loi suivant : L'Assemblée fédérale décrète ce qui suit : « Le Code fédéral des Obligations, du 14 juin 1881, contiendra désormais un article 121 bis ainsi conçu : Si le créancier fournit la preuve qu'il est tombé dans le besoin par suite du retard apporté au paiement de la créance qui lui est due, ou s'il démontre que seul l'acquiescement de sa créance au moment prévu peut le préserver d'y tomber, le juge compétent devra condamner le débiteur à payer une somme d'argent équitable, qui en cas de demeure, sera versée au créancier avec le montant de la créance et les intérêts, et le cas échéant, des dommages-intérêt. Si toutefois le débiteur peut prouver qu'il s'est trouvé en demeure sans aucune faute de sa part, il sera déchargé de cette responsabilité. »

### NOUVELLES DES CANTONS

**SCHWYZ.** — La Constituante a élu président M. A. Réal, directeur de la Banque de Schwytz et comme vice-président, M. Ruoltz. Elle a décidé de procéder

à l'élection d'une commission de 18 membres pour élaborer un avant-projet de Constitution. La liste libérale a passé toute entière. La Constituante se constituera elle-même. Le délai pour l'envoi de pétitions à la Constituante est fixé au 1er mai.

Les élections pour la présidence et la commission constituante ont démontré que le parti révisionniste dit *Goldauerpartei* dispose d'une majorité décisive dans le conseil. Il est ainsi à prévoir que son programme passera en entier, y compris le scrutin proportionnel pour les élections législatives.

MM. Joseph Seiler et Cathrein, les maîtres d'hôtel bien connus, viennent annoncer leur arrivée à Johannesburg (Transvaal), où ils avaient été appelés par une commission dans ce pays la création d'hôtels sur le modèle de ceux de leur pays.

URI. — Un cumulard. — Le maire de la commune de Göschenen doit être un homme joliment indispensable dans son pays. A part ses fonctions de président du ménage communal il est encore chargé de celles de directeur de la gendarmerie cantonale, de chef de section, d'officier d'état-civil, de préposé aux poursuites, de président de différentes commissions locales.

Il faut avouer que, comme cumul, c'est aussi complet que l'intérieur d'un omnibus par un jour de pluie!

ST-GALL. — Il y avait il y a quelque temps, entre les localités d'Hérisau et de Gossau, une ferme coupée par la ligne frontière séparant les cantons d'Appenzell et de St-Gall. Comme cependant la plus grande partie de l'immeuble se trouvait sur territoire appenzellois, le propriétaire payait ses impôts à Hérisau. Mais un beau jour ce citoyen, ayant appris que les impositions étaient beaucoup moins élevées dans la commune saint galloise de Gossau, demanda à payer ses contributions dans cette localité. Le receveur d'Hérisau protesta immédiatement, et comme un conflit menaçait de s'élever entre les autorités des deux cantons, une commission fut nommée pour trancher la question de savoir à laquelle des deux communes devaient être versés les impôts en question. La commission se prononça pour la commune d'Hérisau puisque la propriété, cause du litige se trouvait en majeure partie sur territoire appenzellois. Mais le fermier avait son idée. Et dès qu'il connut la décision de la commission, il fit venir un entrepreneur qui moyennant une certaine somme, se chargea de transporter le bâtiment, au moyen de rouleaux, sur territoire saint-gallois. Ce qui fait qu'aujourd'hui l'ingénieux paysan solde ses redevances civiques dans le canton de St-Gall.

FRIBOURG. — Le gouvernement du canton de Fribourg vient de décider la

création à Fribourg d'une Ecole de métiers avec les divisions suivantes: mécanique de précision, électrotechnique, construction du bâtiment (maçons, tailleurs de pierre, surveillants de travaux), menuiserie, ébénisterie, vannerie. Cette école, établie sur le modèle de la *Trades School* de New-York et des écoles de métiers (*Gewerbeschulen*) de Linz, d'Innsbruck, de Trieste, est complétée par des ateliers où les élèves travaillent au moins 30 heures par semaine. L'ouverture du semestre d'été prochain aura lieu le lundi de Pâques, 6 avril. La fréquentation de l'école est gratuite: les élèves n'ont à leur charge que le matériel nécessaire pour les branches théoriques.

### Nouvelles étrangères

FRANCE. — *Instituteurs socialistes.* — Le journal bien pensant, le *Temps*, est frappé de ce qu'un grand nombre d'instituteurs vont carrément aux socialistes.

Seulement, le *Temps* oublie que le régime opportuniste a toujours berné les instituteurs de campagne de promesses jamais tenues.

Souvent, par ses menaces, il n'en a fait qu'un bas agent électoral; puis il l'a exploité, lui tirant sou par sou une bonne part de ses maigres appointements.

L'instituteur est maintenant las d'être toujours trompé et c'est ce qui explique son évolution vers le socialisme.

Le contraire nous eût étonné.

— *Besançon.* — Nous recevons les deux premiers numéros d'un nouveau journal le *Tisonnier Bizontin*, organe des socialistes de Besançon. Ce journal est rédigé avec verve et esprit et nous paraît appelé à rendre de vrais services à la cause socialiste de la région.

Bonne chance et courage à notre nouveau compère!

ALLEMAGNE. — *Politesse de hobereaux.* — Les discours prononcés, dernièrement, à la grande assemblée de la Fédération des agriculteurs, font beaucoup de bruit par leur violence inouïe.

Les hobereaux, disent certaines feuilles, sont beaucoup plus démagogues que les socialistes. Et de se voiler la face. Ce qui a surtout le don d'agacer les hobereaux, c'est la réponse du baron de Hammerstein à la proposition Kanitz, concernant le monopole des blés.

Et le *Journal de Genève* d'écrire sans sourciller, le passage suivant, qu'on ne saurait trop mettre sous les yeux de nos amis, et qui montre — puisque le *Journal* grave et digne le dit — que la politesse se trouve plus souvent au bas de l'échelle sociale qu'en haut.

« Le détail suivant vous montrera jusqu'où la haine les pousse. Quelqu'un ayant

prononcé le nom de l'ex-chancelier de Caprivi, un membre de la fédération, interrompant, lança l'épithète « Schwein ». J'éprouve une certaine honte à dévoiler ainsi les excès oratoires de certains de mes compatriotes, mais ce trait montre jusqu'où va l'acrimonie de nos luttes de partis et prouve que ce ne sont pas les classes inférieures qui donnent le plus mauvais exemple.

On comprend que les socialistes ne manquent pas d'exploiter ces discours des hobereaux. « Voilà donc les plus nobles de la nation » disent-ils dans leurs journaux. Il faut reconnaître que, ni au Reichstag, ni dans leurs réunions, les socialistes n'ont jamais donné d'aussi mauvais exemples. Leur tactique, qui ne s'est jamais démentie, consiste plutôt à détourner la bourgeoisie par le tact et le bon ton de leurs raisonnements ».

AUTRICHE. — *Mouvement syndical.* — Le mouvement syndical dans ce pays est très important.

On peut compter environ 90,000 membres participant au mouvement syndical autrichien.

Comme les ouvriers sont au nombre de 2,300,000 environ, on voit que l'organisation ouvrière n'a pas encore poussé de profondes racines en ce pays.

Il faut dire aussi que la plupart des syndicats constitués n'existent que depuis cinq ans et qu'en 1893 ils ne comptaient guère plus de 50,000 membres.

C'est donc une progression très rapide, surtout si l'on tient compte que le relevé ci-dessus ne parle que des syndicats qui paient régulièrement leurs cotisations au Comité central des syndicats autrichiens.

Ce sont les typographes qui sont les plus nombreux, puis viennent les travailleurs de la voie ferrée, puis les menuisiers et les industries de la pierre, (verriers, porcelainiers et céramistes).

Trois grands syndicats existent dans l'industrie textile. Presque tous les ouvriers du vêtement, les gantiers, les cordonniers, les tailleurs, etc., sont à Vienne, constitués en de solides groupements ouvriers.

Le « *Travailleurs unissez-vous* » fait des progrès en Autriche comme dans les autres pays, ce qui revient à dire que la voie s'y ouvre largement au socialisme, toute organisation ouvrière devant fatalement contribuer à la propagande et au triomphe de nos idées.

HONGRIE. — *Congrès socialiste.* — Le Congrès du Parti socialiste hongrois se réunira à Budapest les 24 et 25 mai prochain.

Voici l'ordre du jour provisoire des travaux du Congrès:

1° Rapport du Comité directeur sur la situation du Parti;

2° Solution à donner aux questions de tactique, surtout par rapport aux élections législatives;

3° Presse du Parti;

4° Le mouvement parmi les travailleurs agricoles;

6° Le droit d'association et de réunion;

7° Organisation du parti;

8° Le Congrès international socialiste de Londres.

Le mouvement socialiste s'étant dans ces derniers temps accentué en Hongrie, surtout parmi les paysans, nous ne manquerons pas de faire connaître les travaux et décisions du Congrès de Budapest.

SUEDE. — *Suffrage universel.* — On peut dire que les ouvriers n'ont pour ainsi dire qu'un semblant de droit de vote, en ce pays.

Tous leurs efforts en faveur du suffrage universel, toutes leurs réclamations ont enfin abouti à forcer le gouvernement à l'étude de cette question.

Un projet vient d'être élaboré. Mais il prévoit que le gain de celui qui sera autorisé à voter doit atteindre 600 couronnes à la campagne, 800 à Stockholm.

Cette réforme n'est donc qu'un leurre.

Le gouvernement craint la suite des événements car les journaux socialistes et les feuilles libérales préconisent la grève générale aux fins de contraindre le pouvoir à accorder le suffrage universel.

En tout cas, cela nous promet de violents combats.

### CHRONIQUE NEUCHATELOISE

## Grand Conseil

Séance du lundi 9 mars

La séance est ouverte à 2 1/2 heures.

L'appel nominal permet de constater l'absence d'un certain nombre de députés dont un grand nombre s'est fait excuser.

On liquide un certain nombre d'objets pendant, qui sont votés sans discussion.

Le Conseil d'Etat rapporte sur l'importante affaire des mines d'asphalte. Un arrangement semblait possible; il y eu échange de communications. Le 5 mars, le Conseil d'Etat a reçu avis de la compagnie qu'elle était d'accord sur l'ensemble et qu'il n'y avait plus divergence que sur quelques questions de détail.

Le Conseil d'Etat espère pouvoir, à bref délai, liquider cette affaire.

Il est donné lecture de divers rapports du Conseil d'Etat.

Puis vient la discussion en premier débat du rapport du Conseil d'Etat relatif aux concordats et aux faillites.

M. Monnier déclare qu'il n'entrera pas dans l'exposé détaillé de ces modifications,

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 117

## Le capitaine Lachesnaye

par

ERNEST CAPENDU

XVIII

La rue des Anglais.

trine ou sur l'épaule.

Plus orgueilleux, plus arrogants, plus superbe que leurs maîtres, plus royalistes enfin que le roi, suivant l'expression que l'on devait créer plus tard, les gens appartenant à de grandes maisons rivales rivalisaient là d'audace, d'impertinence et de désir de suprématie.

C'était à qui ne se céderait pas le pas, à qui appartiendrait le haut du pavé, à qui occuperait la meilleure place, et comme les valets étaient armés d'épées courtes à lames larges, semblables à celles des couteaux de chasse, les disputes menaçaient à tout instant de dégénérer en rixes sanglantes.

Puis autour de chaque adversaire se rangeaient les gens des maisons amies ou de même famille, et les choses prenaient vite des allures de grande bataille.

Il était rare, bien rare alors qu'il y eût réunion, bal, fête à la cour ou chez quelque

grand seigneur, sans que des combats acharnés ne se livrassent à la porte de la demeure où avait lieu la fête, la réunion ou le bal, fût-ce même la demeure royale.

L'humeur batailleuse des maîtres, leur passion pour le sang versé, leurs habitudes querelleuses avaient vite gagné les serviteurs, et, comme cela arrive d'ordinaire, ceux-ci avaient même outrepassés promptement les limites des vices qu'ils imitaient.

Mais si ceux des maisons rivales en nom et en richesses se disputaient souvent, bien souvent encore ils se réunissaient pour bafouer ou dominer les gens des maisons pauvres ou de moindre lignage.

Ceux-là cependant se lignaient entre eux, se prêtaient mutuellement aide et secours, tenant tête, s'ils étaient en force, à leurs insolents ennemis, et les vaincus, en rentrant, portaient plainte à leur seigneur, demandant vengeance de l'affront de leur défaite.

Aussi, plus d'une fois, vit-on de braves gentilshommes, fort amis la veille, s'entrégorgier le lendemain au Pré-aux-Clercs, pour soutenir les querelles de la valetaille.

Trop souvent encore à ces laquais turbulents se mêlaient MM. les écoliers de l'Université, et les goûts de cnux-ci pour le désordre et les rixes ne le cédant en rien aux passions tumultueuses de ceux-là, il s'ensuivait inévitablement des batailles nouvelles et une perturbation profonde pour le mal-

heureux quartier où ces rencontres avaient lieu.

Mais si quelque bourgeois, regagnant furtivement son logis, se voyait contraint à traverser cette foule, si quelque curieux essayait de se glisser à travers les groupes, pour lancer un coup d'œil sur les abords de la fête, malheur au pauvre Parisien at-tardé, malheur au badaud inoffensif.

Si l'on songe qu'à cette époque chaque grand seigneur ne quittait guère sa demeure sans une suite de pages, de valets et d'officiers de bas étage, sans un véritable cortège enfin de domestiques de toute espèce, on ne s'étonnera pas du nombre de ceux qui attendaient dans la rue, tandis que les maîtres pénétraient dans l'intérieur, nombre qui dépassait de plus du triple, sans la moindre exagération, celui des invités de l'ambassadeur.

A l'arrivée de chaque nouveau cavalier, de chaque nouveau carrosse ou de chaque nouvelle litière, un mouvement lent ou rapide, toujours en rapport avec la condition du nouvel arrivant, empressé s'il s'agissait d'un personnage d'importance, indolent s'il n'était question que d'un homme de moindre noblesse, s'opérait au milieu de cette multitude bigarrée et tumultueuse.

Était-ce un simple cavalier, sans suite nombreuse, portant en croupe sa dame masquée et enveloppée dans sa mante, les va-

lets se dérangeaient avec nonchalance et à peine ceux d'entre eux, appartenant à de grandes maisons seigneuriales, daignaient-ils s'écarter pour laisser passage au noble couple.

Une litière accompagnée de porteurs de torches, d'écuyers et de pages, trouvait déjà plus de respect et plus d'empressement; mais surgissait-il tout à coup une cavalcade nombreuse et brillante, précédée de valets, entendait-on le sourd roulement d'un carrosse arrivant au grand trot de deux chevaux normands, la foule s'écarterait brusquement, se formait sur deux rangs de chaque côté de la rue, et chacun, chapeau bas ou toque à la main, s'inclinait avec une déférence profonde.

Puis, le chef de la cavalcade descendu de sa monture à la porte de l'hôtel, ceux qui venaient de transporter le carrosse disparus sous le vestibule d'entrée, la belle dame qu'avait doucement déposée la litière, gravissant les marches de l'escalier d'honneur en s'appuyant sur le bras d'un cavalier servant, les chevaux d'escorte, le lourd carrosse, la litière somptueuse s'éloignaient, qui par la rue Perdue ou par celle des Rats, et un nouveau monde de laquais venait se joindre aux flots toujours grossissants qui encombraient la façade de l'hôtel.

A Suivre.



Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

celles-ci devant être soumises à la commission législative et une discussion utile ne pouvant survenir qu'à l'occasion du second débat.

M. Emile Lambelet trouve que ces modifications innovent d'une façon trop complète.

La notion de la banqueroute est considérablement étendue. Ne craint-on pas de faciliter les arrangements extra-judiciaires? L'orateur critique spécialement le § 10 de l'art. 411 assimilant aux banqueroutiers les fabricants ayant vendu à des prix au dessous du revient, sans juste motif et dans une proposition relativement importante.

Walter Biolley remercie, au nom du groupe ouvrier, le Conseil d'Etat d'avoir si promptement déféré aux vœux des motionnaires. Il le remercie d'avoir surtout pris le taureau par les cornes. Les modifications proposées, qu'elles aient trait aux registres du commerce, à la tenue des livres, à l'homologation des concordats et surtout à l'application des dispositions pénales, relatives à la banqueroute semblent satisfaisantes. A son tour Walter Biolley trouve que le § 10 de l'art. 411 est trop élastique, surtout parce qu'il permet d'excuser trop facilement le banqueroutier.

A cette réserve près, l'orateur appuie les innovations proposées qui donnent satisfaction à la motion Adamire Sandoz et consorts.

M. Monnier répond aux critiques de M. Emile Lambelet, en disant qu'il est nécessaire de laisser une certaine marge.

M. Jules Paul Jeanneret estime que la notion de la banqueroute était très claire et que, sauf examen, il ne faut rien modifier. Il ne rejette pas les propositions faites et se réserve de les examiner.

M. Calame-Colin a lu avec un vif plaisir le rapport du Conseil d'Etat et tient à le remercier au nom des sociétés d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds et du Locle. Il aime à croire que le Grand Conseil sera unanime pour la prise en considération et demande que la commission législative rapporte au mois de mai.

La prise en considération est votée à l'unanimité.

Viennent ensuite les modifications à certaines dispositions du Code civil concernant le régime matrimonial.

M. Bonhôte se déclare d'accord avec le projet sauf quelques modifications de détail.

M. Emile Lambelet trouve qu'on s'aventure sur un terrain très délicat. Il trouve que le régime de la communauté légale est plus avantageux depuis la non subsidiarité de la femme pour les dettes contractées par le mari, principe posé par la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. M. Eug. Borel félicite le Conseil d'Etat d'avoir pris la question de haut. M. Frédéric Soguel appuie l'opinion de M. Lambelet au point de vue de la moralité du mariage.

Préparent encore la parole MM. Alfred Borel, Monnier, G. Courvoisier, M. Albin Perret, Numa Robert, Wælti, qui s'oppose aux contrats de mariage, parce qu'il ne croit pas que le sac d'écus doit être le corollaire de l'amour. Ces contrats ont été néfastes à l'industrie et ils ne sont pas moraux.

M. Jules Paul Jeanneret déclare qu'il faut innover le moins possible à quoi M. Auguste Jeanneret répond que, suivant lui, le Conseil d'Etat n'a pas assez innové. Pourquoi ne pas permettre à la femme d'aller toucher à la Caisse d'épargne les sommes déposées par elle et en son nom?

Renvoi à la commission législative.

On discute en premier débat une demande de crédit extraordinaire de 88,500 francs pour la construction d'une route de la Brévine au Cerneux-Péquignot.

M. Montandon de la Brévine lit son discours comme une homélie — on ne le comprend guère. M. Brunner prendra en considération le projet en demandant que l'on ne sacrifie pas la Chaux-du-Milieu. On entend à ce sujet MM. Jules Morel, Oscar Evard, Bille, Peter Comtesse.

Séance levée à 6 1/2 heures.

Inondations. — Depuis huit jours, il pleut plus ou moins presque toute la journée dans tout le canton, comme ailleurs

du reste, et la pluie ne se repose même pas pendant la nuit dit la *Suisse libérale*. Aussi signale-t-on ce matin des crues d'eau sur divers points. Le Seyon est énorme à la trouée, tombant en une imposante cascade d'eau bouillonnante et envoyant dans le lac un immense panache de matières jaunâtres qui se traîne du côté de la baie de l'Évole.

L'Areuse a monté de trois mètres et le village de Saint-Sulpice est en partie sous eau. A la Brévine également toute la partie centrale du village est inondée, l'eau pénétrant dans les caves et même dans les magasins. Depuis la grande inondation de 1882, il n'y a pas eu de si fortes crues. Entre *La Chaux-de-Fonds* et *Les Eplatures*, la voie est, nous dit-on, recouverte d'eau par place et les trains patinent.

— Au Locle, la circulation sur la route du Col-des-Roches est interrompue et on nous télégraphie de cette localité:

« Grande inondation au Locle; depuis hier plusieurs rues sont sous l'eau, ce matin le corps des pompiers a dû être appelé, la voûte du Bied a cédé, les rues Girardet, du Marais, Jeanrichard et de France sont envahies par l'eau; le village est divisé en deux parties par Bied; dans certaines caves et logements il y a deux mètres d'eau; la *Feuille d'Avis des Montagnes* a eu ses presses aussi inondées et ne pourra pas paraître; plusieurs boulangeries sont arrêtées. Jamais une pareille inondation n'a été vue ici. »

— D'autre part la direction du *Jura Neuchâtelois* nous communique ce qui suit:

« La nuit dernière un glissement de déblais s'est produit dans la tranchée en amont du tunnel du Gibet et a empêché la circulation des trains du matin sur ce point. Un transbordement a dû être opéré pour les trains dès huit heures. La circulation régulière sera probablement rétablie à partir de 11 heures. »

— L'Areuse a débordé aux Isles entre Bel-Air et Boudry. La route et la voie du *Régional* ont été fortement entamées, ce qui a nécessité l'interruption de la circulation. La circulation est également interrompue entre Bel-Air et Cortaillod, jusqu'au moment où on pourra se rendre compte de l'état de la ligne.

— La circulation des trains est interrompue entre le Locle et Morteau. »

### Chronique locale

Un point d'une histoire. — Dans un long rapport à tourner officielle, borné de citations et d'extraits documentés le *National suisse*, sans prétexte de rétablir les faits, ne fait que confirmer d'une façon absolue ce que nous avons raconté à l'égard de M. Ritter et des travaux d'aménage des eaux de la Reuse. Il résulte de ce document, qui semble saupoudré de la poussière des archives et qui a un caractère d'authenticité incontestable que M. Ritter fut nommé ingénieur-conseil de ces travaux, qu'il a fait des visites sur les chantiers, adressé des rapports à la Commission des eaux, etc.

Nous n'avons jamais rien dit autre chose. Le *National suisse* prétend que personne n'a jamais songé à refuser à M. Ritter la reconnaissance à laquelle il avait droit. C'est sans doute pour lui témoigner ses sentiments de gratitude que le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds a refusé le Temple français à M. Ritter, qui voulait y donner une conférence sur les forces motrices du Doubs et de la Loire.

Nous maintenons en plein notre récit, fongièrement vrai d'un bout à l'autre et nous ajoutons ceci. Pourquoi le *National suisse* qui se donne tant de peine pour chercher à prouver que M. Hans Mathys à droit à une part de la gloire qui revient à celui qui a conçu l'œuvre grandiose de l'alimentation d'eau à la Chaux-de-Fonds et grâce aux conseils et à la surveillance duquel cette œuvre a été menée à bien, pourquoi le *National suisse* ne cherche-t-il pas du même coup à dégager la responsabilité de M. le Directeur des travaux communaux au sujet des travaux des forces motrices.

Ne comprend-il pas qu'en n'essayant de rectifier notre article que sur un point,

il donne à entendre que tout le reste est exact. Si d'autres explications ne nous sont pas fournies, nous en tirerons cette conclusion et les contribuables sauront au moins à qui s'en prendre des mésaventures coûteuses survenues dans l'exécution de l'entreprise des forces motrices.

(\*) Voir la *Sentinelle* du jeudi 27 mars.

Tombola de l'Abeille. — Le Comité de la Tombola du Temple de l'Abeille a fait supprimer de nouvelles listes de tirage. Celles des *billets gagnants qui n'ont pas encore été présentés*. Ces listes rangées par ordre des numéros de billets seront déposées, à partir de mardi matin, dans les bureaux des journaux de notre ville, ainsi qu'à la cure, à la disposition des intéressés. Les lots peuvent être réclamés jusqu'à fin mars, le mercredi de 1 à 3 heures chez Madame Soguel, Bd. P. Chât. 19. L'indicateur des numéros des lots n'est plus nécessaire; il suffira maintenant de présenter le billet gagnant. Toutes les réclamations doivent être adressées à M. P. Borel, Cure 4. Le Comité.

Syndicat des ouvriers couvreurs. — Le syndicat des ouvriers couvreurs de la Chaux-de-Fonds a eu pour la deuxième fois son assemblée avec MM. les patrons couvreurs, qui sont d'accord, pour la question du salaire.

Il manque à notre assemblée, M. P. M. qui s'est fait excuser pour cas de maladie, nous espérons que ce seul patron n'opposera aucune objection contre notre syndicat.

Messieurs les patrons couvreurs nous ont promis pour dans une dizaine de jours une réponse définitive; espérons qu'elle sera bonne.

Syndicat des ouvriers couvreurs.

### Nouvelles diverses

Mort de Caumeau. — Un des dévoués militants du parti socialiste français, lutteur de la première heure, le citoyen Caumeau vient de mourir à Cosne, dans la ville où il était né.

Sa disparition sera une perte sensible pour le parti socialiste, car il était un énergique et vaillant lutteur de la veille, de l'avant-veille même, et il fit toute sa vie une ardente propagande pour les idées que nous défendons.

Caumeau, Louis-Jules, était né à Cosne (Nièvre) le 12 avril 1855.

Tout jeune déjà, il s'occupa de politique, se lança dans la lutte pendant les dernières années de l'empire et fut, à quinze ans à peine, condamné à la prison pour une manifestation républicaine faite quelques mois avant le 4 septembre.

Le mouvement qui renversa l'empire mit le jeune homme en liberté. Il vint à Paris, combattit aux avant-postes, puis prit part à la Commune et lutta vaillamment alors, comme toujours, pour les droits du peuple.

Après la chute de la Commune et son écrasement dans le sang de ses défenseurs, Caumeau put passer en Belgique, où il resta jusqu'en 1875, vivant difficilement de son travail comme garçon coiffeur.

A sa rentrée en France, il fut pris pour le service militaire et fit ses cinq années de caserne.

Puis, il retourna dans la Nièvre, où il recommença une ardente campagne, non plus seulement pour la République sans épithète, mais pour le socialisme qui, seul, peut donner la pratique de la République.

Il fut le secrétaire de Gambon et l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Revenu à Paris, il s'unit au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire et adhéra à la Fédération des travailleurs socialistes de France.

C'est avec le programme de cette nuance que Caumeau fut présenté par ses amis aux suffrages des électeurs du deuxième arrondissement, quartier de Picpus, et fut élu pour la première fois le 4 mai 1890, et réélu au premier tour le 16 avril 1893.

Depuis qu'il était au Conseil municipal, Caumeau faisait preuve d'une étonnante activité: il faisait partie de sept ou huit commissions, plus de celle de l'Exposition universelle de 1900.

Malgré ses très nombreuses occupations, il trouvait encore le moyen d'aller en

province faire des conférences de propagande et d'organiser des groupements ouvriers.

Sa parole chaude, entraînant, éveillait les uns, reconfortait les autres, et partout où il passait, il laissait les plus sympathiques et fraternels souvenirs.

La mort de Caumeau est un deuil non seulement pour ses amis, mais pour le Parti socialiste tout entier.

### Dernières nouvelles

Locle. — Par suite de la fonte rapide des neiges, la ville est inondée. Les caves sont pleines d'eau, les rez-de-chaussée envahis. A l'imprimerie Courvoisier et à la fabrique de chocolat Klaus, il y a un mètre d'eau. Les pompiers sont de piquet. Les écoles sont fermées.

On télégraphie des Brenets que le Doubs a monté de six mètres.

Sion. — Par 56 voix contre 40, le Grand Conseil a rejeté en second débat la représentation proportionnelle.

Bâle. — Dans une assemblée très fréquentée, les ouvriers jardiniers sont déhâtés après midi de donner aux patrons un délai jusqu'à jeudi prochain pour accepter leurs revendications. Ceux des patrons qui, après l'expiration de ce délai, n'auraient pas donné leur adhésion, seront d'un objet boycott.

Glaris. — Dans la nuit de dimanche à lundi, à Muhlehorn, le fabricant Durteler et deux ouvriers travaillaient derrière leur maison pour la protéger contre les eaux, lorsqu'ils furent ensevelis par un éboulement de terre boueuse. Les recherches pour retrouver les cadavres ont été vaines jusqu'ici.

### Dépôts de la „Sentinelle“

La *Sentinelle* est en vente dans les dépôts suivants:

- Kiosque, Place de l'Hôtel-de-Ville.
- M. Kohler, au Planteur, rue Léopold-Robert.
- Paux, Magasin de tabacs et cigares, Hôtel Central, rue Léopold-Robert.
- Châtelain-Nardin, rue du Parc 62.
- Montandon, Tabacs et Cigares, Parc 81.
- Matile, Coiffeur, rue de la Demoiselle 100.
- Sommer, Epicerie, rue du Progrès 77.
- Porchat, Tabacs et Cigares, rue de la Balance 10 a.
- Dubois, au Nègre, rue de la Balance 16.
- Brandt, Epicerie, rue de la Demoiselle 2.

A NEUCHÂTEL

- M. Guyot, Libraire.
- Kiosque à journaux.
- AU LOCLE
- M. Dubois François, Tabacs et Cigares.
- A St-IMIER
- Kiosque à journaux.

### Si vous ne digérez pas facilement

L'huile de foie de morue, prenez le Dépuratif Golliez au brou de noix phosphates et fer, apprécié depuis 22 ans et recommandé par de nombreux médecins. — En flacons de fr. 3. — et fr. 5.50; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. — En vente dans les pharmacies. 841 8 Dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ à Morat.

Bandages pour les hernies, même pour les cas les plus graves, sont fournis sous pleines garanties et au prix de fabrique par le docteur KRUSI, fabrique de bandages à Glaris (Appenzell). 52

**F. Jelmoli**  
Dépôt de Fabrique  
Zurich

Ettoffes pr Dames et Messieurs depuis 85 Cts. à Fr. 15 par mètre.  
Toileries coton tous les genres dep. 16 Cts. p. m.  
Couvertures de lit et de bétail dep. Fr. 1 55 à Fr. 30 par pièce.  
Nappages, Serviettes, Essuie-mains, pur fil.  
Toile pur fil toutes les largeurs dep. 55 Cts. p. m.  
Echantillons à qui demande FRANCO

### Nouveautés d'étoffes de printemps

pour 603 20

Dames et Messieurs

Echantillons à volonté Oettinger & Cie, Zurich.  
première maison d'étoffes de la Suisse.

# TOMBOLA

organisée par la  
**Philharmonique Italienne**  
de la **Chaux-de-Fonds**  
pour son équipement  
(autorisée par le Conseil d'Etat)

**Valeur des lots:**  
Premier lot 300 fr.; deuxième lot 200 fr.  
Troisième lot 100 fr.

**Prix du billet: 50 centimes**

On trouve les billets dans les dépôts ci-dessous:  
dans tous les magasins de tabac, principaux magasins, cafés et brasseries de la ville.

Rucklin-Fehlmann, Balance, 2.  
Cherubino Pellegrini, Demoiselle, 99.  
Henri Bonardi, Casino.  
Café Bastaroli, Daniel Jean Richard 35  
Charles Ottone, Parc, 71.  
B. Sattiva, Pont, 6.  
L. Döthel, Parc, 25.

Plusieurs carnets circulent encore en ville, prière aux personnes auxquelles ils seront présentés de leur faire bon accueil. 120

**Tricotage à la Machine**

**G. ABEGGLEN-PORTENIER**  
10, Rue du Stand, 10

Jupons, Camisoles, Caleçons, Cache-Corsets, Robes d'enfants, Brassières, Manchettes, Bavettes, Châles, Echarpes, Figaro, Couvertures de lits, Spencers, Ventrières, Genouillères, Guêtres, Bas et Chaussettes, etc., etc. Dessins à choix.  
Se recommande à toutes les personnes de la ville et des environs.  
Ouvrage prompt et soigné. 127  
— PRIX MODÉRÉS —

**Epicerie - Mercerie**

Progrès 37 **B. JOBIN** Progrès 37

LIMBOURG Ire qualité à 60 ct. le 1/2 kilo.  
FROMAGE Emmenthal à 90 ct. le 1/2 kilo.  
MONT D'OR à 90 ct. le 1/2 kilo.  
MALAGA pour malades à 1.25 le litre.

**Sellerie Fritz Courvoisier 16**

Réparations, vernissages et garnissages de Poussettes et de Sacs d'école. Articles de voyage 125  
Se recommande, Imhof-Glauser.

**Réparations et Polissages**

de **Meubles** 638

**Cannages de chaises**  
Prix modérés

**Louis Raidt**, menuisier-ébéniste  
rue du Progrès 7

**Café Vaudois**

Passage du Centre.

Tous les Samedis soir, à 7 1/2 h.

**TRIPES**

à la Mode de Caen. 723

**FONDUES à toute heure**

Se recommande, G. Laubscher.

**Logements à louer**

**Pour St-Georges 1896:**

Parc 75. Pignon de 3 pièces et corridor.

Demoiselle 109. 1er étage de 3 pièces, alcôve et corridor.

Progrès 105. 1er étage de 3 pièces et corridor. 137

Serre 103. 1er, 2me et 3me étages de 3 pièces et corridor. 138

Premier Mars 4. 2me étage de 5 pièces, alcôve et corridor.

Jaquet Droz 14 a. Rez-de-chaussée de 2 pièces et Magasin. 139

Doubs 157. Un grand sous-sol pour atelier. 140

Parc 86. Un sous-sol pour atelier. Progrès 103 a. Un sous-sol pour atelier ou entrepôt. 141

S'adresser à M. Alfred Guyot, gérant, rue du Parc 75.

## Avis aux Ménagères!

**L'Epicerie A. Morel**

rue du Stand & Place Neuve 6  
à LA CHAUX-DE-FONDS

offre les avantages suivants:

Des Bons 5 pour cent seront remis aux clients pour la valeur de tout achat dépassant 50 centimes. Ces bons peuvent être échangés contre des marchandises de tout premier choix, soit en: **Epicerie, Poterie, Verrerie** ou autres articles.

Seule maison offrant une si grande variété d'objets **Réels avantages pour tous**

## Avis aux Agriculteurs

**Le Magasin de BOULANGERIE et ÉPICERIE MARMET-ROTH**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 7 (Maison de M. Jacob Streiff)

informe qu'il reçoit des **TOURTEAUX Sésame blanc du Levant** à très bas prix, ainsi que des Farines bétail. En outre, il informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il a en vente des marchandises de premier choix en Boulangerie, Epicerie, Vins et Liqueurs, spécialement un beau Café, à 1 fr. 10 le demi-kilo. 133

## Fin de Saison

**Gilets de chasse Châles Russes**

Toute la **BONNETERIE** vendue avec grand rabais

Chemises militaires d'ordonnance, depuis Fr. 2 50

Bretelles, Bas et Cahussettes

chez

**J.-B. Rucklin-Fehlmann, Chemisier**

Place de l'Hôtel-de-Ville — 2 Rue de la Balance 2

## Combustibles

**Bois de Foyard, Sapin et Branches bûché ou non**

**ANTHRACITE, BRIQUETTES, HOUILLE, COKE, CHARBON**  
Foyard et **CHARBON NATRON**. — Prompte livraison.

**COMMANDES:**

**Au Chantier Prêtre**

et au **MAGASIN**

16 a, Rue Neuve, 16 a

**Pommade pour la pousse de la barbe et des cheveux**



Rien de meilleur pour faire pousser une barbe belle et forte chez les jeunes gens. Excellente aussi pour la tête, elle fortifie la chevelure et favorise la croissance des cheveux. Inoffensive et facile à employer. Ne pas confondre avec d'autres produits sans aucune valeur. Prix Fr. 5 et 3, port 35 Cts.

**Essence à friser les cheveux**

Les cheveux humectés de cette essence se frisent en séchant et forment de jolies boucles naturelles. Ne nuit nullement. 1 flac. Fr. 3. port 35 Cts

**Lotion antipelliculaire**

Excellente pour faire disparaître les écailles et les démangeaisons sur la tête; très efficace contre la chute des cheveux et la tête chauve; fortifie les cheveux. 1 fl. Fr. 3. port 35 Cts.

**Nouvelle teinture orientale**

pour teindre les cheveux de la barbe et de la tête d'une manière durable en noir, brun et blond, donne aux cheveux gris la couleur naturelle. Ne contient aucune substance plombière, par conséquent inoffensive. Prix Fr. 4, port 35 Cts.

**Eau cosmétique**

Excellente pour laver la peau foncée, jaune, rude et gercée, la figure, le cou, les bras et les mains, donne un teint blanc, frais et tendre. A recommander aussi spécialement contre les impuretés de la peau, rougeur, taches à la figure et nez rouge. Conserve la peau tendre et brillante jusqu'à la vieillesse et empêche les rides. Prix Fr. 5 et 3, port 35 Cts. L'expédition ne se fait que par Karrer-Gallati à Glaris.

Dépôt: Chaux-de-Fonds, J. B. STIERLIN, Place du Marche.

**Branches de Sapin**

De grosses branches de sapin sont à VENDRE à 36 francs la toise, rendu à domicile. 109

S'ADRESSER A

**D. ULLMO, Terreaux 15**



Toujours grand choix de machines à coudre de tous les systèmes connues et renommées à des prix et conditions très avantageuses. Fournitures et pièces de rechange.

J. RÆBER. 626

rue du Parc 10 Chaux-de-Fonds rue du Parc 10

## A la Pensée

3, RUE DE LA BALANCE, 3

**GRAND CHOIX D'ARTICLES**

Pour Dames: Fr.		Pour Messieurs: Fr.		Pour Enfants: Fr.	
Châles russes, depuis	5.95	Gilets de chasse pour garçons	1.80	Bavettes	0.10
Echarpes fantaisie	0.60	Gilets de chasse pour hommes	2.95	Langes	1.95
Echarpes, soie nouv.	4.50	Gilets de chasse, pure laine	9.50	Cachelanges	2.90
Echarpes dentelle	1.80	Caleçons, tricot	1.05	Capots, cachemire	1.45
Fanchons chenille	2.50	Camisoles	1.40	Bérets	0.60
Jupons tricot	2.25	Chemises, tricot à col	2.15	Brassières, laine	1.—
Jupons, laine, tricotés	6.50	Bretelles	0.50	Robettes	1.25
Camisoles, pure laine	1.10	Cravates, soie, nouv.	0.60	Souliers	0.55
Caleçons	1.65	Chaussettes, laine	0.45	Moufles	0.45
Pélerines, peluche	1.95	Gants, laine, doublés	0.80	Maillots	0.90
Blouses	2.50				
Gants doublés	0.45				
Gants, peau, 3 bout., pression	2.50				
Voilettes, nouveauté	0.40				
Foulards, pure soie	0.50				
Corsets de Paris	2.60				

Robes et Manteaux cachemire brodés pour Bébés, **TABLIERS** pour Dames Enfants. 743  
**RUBANS - DENTELLES - FOULARDS**

Spécialité d'Articles pour Couturières:

**PELUCHES, GARNITURES et BOUTONS pour ROBES.**

**Café du Télégraphe**  
6, Rue Fritz Courvoisier, 6

Madame Balmer-Flückiger rappelle à l'excellente et ancienne clientèle du café, ainsi qu'au public en général, qu'on trouvera toujours chez elle les meilleures consommations et l'accueil le plus cordial.

**Bière de la Brasserie Muiler Frères**

Vins français, Cave de premier choix.

Restauration sur demande.

SE RECOMMANDE

Madame Balmer-Flückiger.

**GRAND ASSORTIMENT**

**de Glaces et Tableaux**

**EN TOUS GENRES ET A TOUS PRIX** 56

Encadrements en tous genres

**PRIX SANS CONCURRENCE**

47, Rue Léopold Robert, 47

**Ch. BRENDLE, la Chaux-de-Fonds**

**Deutsche Kirche**

La Chaux-de-Fonds

Ordentliche

**Generalversammlung**

der

**deutsch.-evang. Gesellschaft**

Donnerstag, den 12. März 1896

Abends 8 1/2 Uhr, im Stadthaus.

Traktanden:

1. Bericht des Verwaltungsrates.
2. Abnahme der Rechnung und Entlastung des Kassiers.
3. Wahl des Verwaltungsrates.
4. Wahl der Rechnungsrevisoren.
5. Diverjes.

Sämtliche Mitglieder der deutschen Kirchengemeinde sind zur Teilnahme eingeladen.

Der Verwaltungsrat.

**A vendre** des magnifiques lits neufs Louis XV, canapés riches, 6 jolis secrétaires, belles tables, ovales et rondes, massives, buffets à une ou deux portes, chaises et jone, belles glaces, jolis et grands régulateurs, table de nuit, banque de magasin, presse à copier, plusieurs lits d'occasion, comme neufs; crins noir et blanc. Achat de meubles. — S'adresser à M. Jung, rue de la Charrière 19. 135

**A louer** pour de suite ou Saint-Georges 1896, plusieurs jolis appartements. S'adresser à M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Deselle 135 916

**On demande** DE SUITE une JEUNE FILLE pour aider au ménage et garder les enfants. S'adresser rue des Granges 14, au premier étage à droite. 118

**A louer** un troisième étage au soleil, de 4 pièces et dépendances pour Saint-Georges prochain, le tout remis à neuf, avec parquets. S'adresser chez H. BONARDI, magasin de soirées, Casino. 123

**On demande** pour le 1<sup>er</sup> avril ou de suite une bonne Polisseuse de boîtes or. S'adresser rue du Puits 15, au premier. 124

Anruf an die deutsche Bevölkerung von La Chaux-de-Fonds

Grosse deutsche

**Temperenz-Versammlungen**

von hiesigen und auswärtigen Rednern

Sonntag den 8. März, Nachmittags 2 Uhr

Montag " 8. " Abends 8

Dienstag " 9. " Abends 8 1/2

Abends 8 1/2

Sonntag Nachmittag und Montag Abend im grossen Saal des blauen Kreuzes, rue du Progrès 48. 129

Jedermann ist freundlich eingeladen

Das Comité.

**Au bureau de la gérance d'immeubles**

83 Rue du Parc 83

**CHAUX-DE-FONDS**

A LOUER encore quelques appartements modernes de 2 et 3 chambres, situés à la rue Léopold Robert, rue de la Serre et rue du Parc, près de la Gare. Prix modérés. Les logements de la rue Léopold Robert en particulier, sont très confortables et très avantageux, sous tous les rapports. S'adresser à M. P.-G. GENTIL, gérant, rue du Parc 83. 134

**Café-Restaurant A. Altermatt**

25, rue Jaquet-Droz, 25

TOUS LES SAMEDIS SOIR

dès 8 heures

**Souper aux Tripes**

**Fondues**

à toute heure 122

**ÉPICERIE**

**Alfred Schneider-Robert**

20, Rue Fritz Courvoisier, 20

Graisse comestible (dite Saindoux) à 80 c. le kilo.

Grand choix de Cafés depuis 1 fr. la livre.

Café moulu pur, 1 fr. 30 la livre.

Macaronis depuis 45 c. le kilo.

Haricots blancs, 30 c. le kilo.

Miel garanti pur, 1 fr. la livre.

— Rabais par quantité —